Palier hydroélectrique
Massongex-Bex-Rhône

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOUTIEN DES COMMUNES-SITES AU PROJET DE PALIER HYDROELECTRIQUE MASSONGEX-BEX-RHONE (MBR)

En signant une convention avec les promoteurs du projet MBR, les communes de Massongex et de Bex apportent leur soutien à ce projet d'importance nationale.

En 2008, FMV SA, Romande Energie SA et les Services industriels de Lausanne ont relancé des études en vue de la construction d'un aménagement hydroélectrique sur le Rhône à hauteur de Massongex-Bex. Les Communes de Massongex et de Bex ont été intégrées au projet afin de limiter au mieux les nuisances et de définir des mesures d'accompagnement pertinentes. La Commune de Massongex a néanmoins déposé une opposition préventive aux demandes de concessions déposées en novembre 2016 par les promoteurs du projet MBR auprès des cantons du Valais et de Vaud. La poursuite des discussions a cependant abouti à la conclusion d'un accord avec chaque Commune-site et au retrait de l'opposition de la Commune de Massongex.

Des mesures d'accompagnement durables

La construction du barrage sur le Rhône permettra de relier les réseaux de pistes cyclables existants sur les deux communes. Afin de valoriser la mobilité douce entre les deux cantons, le Consortium MBR développera ces réseaux. Ces nouveaux tracés, raccordés au réseau régional, offriront une plus grande flexibilité dans les itinéraires. Le Consortium MBR participera également, en collaboration avec la Commune de Massongex, à l'aménagement d'une zone de détente à proximité du barrage et à la réalisation d'un passage sous-voies. De plus, le Consortium MBR s'est également engagé envers les Communes de Bex et Massongex à réaliser des chemins piétonniers respectivement sur la rive droite de l'Avançon et aux abords du torrent de la Rogneuse.

Un accord gagnant-gagnant

Les promoteurs du projet MBR ont dès le départ placé le soutien des Communes-sites au centre de leurs priorités. Ils se félicitent donc de la ratification d'un accord à l'avantage de toutes les parties. Les mesures d'accompagnement apporteront une réelle plus-value aux Communes-sites. L'accord avec la Commune de Massongex offre également les garanties nécessaires pour rassurer la population sur les impacts éventuels du projet. Avec leur soutien à ce projet hydroélectrique d'importance nationale, les Communes de Massongex et Bex deviennent ainsi parties prenantes de la transition énergétique.

Poursuite de la procédure

Les services compétents des Cantons de Vaud et du Valais ont analysé le dossier de demande de concession. Aucun point bloquant n'étant constaté, ils l'ont transmis à l'Office fédéral de l'environnement qui rendra son préavis au printemps 2018.

Sur les sept oppositions déposées à l'encontre du projet, quatre ont été retirées. Les autorités cantonales statueront sur les oppositions pendantes. En parallèle, le Consortium MBR poursuit l'étroite coordination avec le projet de 3e correction du Rhône. Pour garantir une démarche participative, des séances d'information à la population et aux tiers intéressés seront organisées en collaboration avec les Communes, en fonction du développement du projet.

Sion, Massongex, Bex, le 12 décembre 2017

Des représentants de MBR et des Communes-sites seront à disposition de la presse, mardi 12 décembre 2017 de 15h à 16h à la salle polyvalente de Massongex (en cas d'intérêt, merci de vous annoncer auprès de la Direction de projet MBR avant 11h30).

Pour toute demande complémentaire :

Julien Derivaz, Direction du projet MBR, 079 265 34 30
www.palier-mbr.ch - Consortium MBR, c/o FMV SA, Rue de la Dixence 9, 1950 Sion

Sylviane Coquoz, Présidente de la Commune de Massongex, 024 471 37 12
www.massongex.ch - Place de l'Eglise 1, 1869 Massongex

Pierre Rochat, Syndic de la Commune de Bex, 024 463 02 67
www.bex.ch - Rue Centrale 1, 1880 Bex

Le projet en bref…

Le projet de mise en valeur de la chute du Rhône jusqu'au Léman date de plusieurs décennies. Les études menées dans les années 1980 ont mis en évidence le fait que le palier n°8 Massongex-Bex présentait les conditions de réalisation les plus favorables. En 2008, les partenaires FMV SA, Romande Energie et les Services industriels de Lausanne ont décidé de relancer ce projet en le coordonnant étroitement avec celui de la 3e correction du Rhône.

La production annuelle d'énergie attendue du futur palier Massongex-Bex-Rhône (MBR) est estimée à 75 millions de kilowattheures, soit la consommation d'électricité de 20'000 ménages par an. Elle est également équivalente à la production de 15 éoliennes ou d'une installation photovoltaïque couvrant la surface de 45 terrains de football. Le projet MBR contribue à atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 adoptée par le peuple suisse en votation du 21 mai 2017.

La mise en service de la centrale MBR est prévue pour 2024. Ce planning dépend toutefois de la durée des procédures d'autorisation et de l'avancement du projet de la 3e correction du Rhône auquel le projet MBR est lié.

Photomontages haute définition et film à télécharger sous
https://www.dropbox.com/sh/er49aeh171zzwfa/AADGwzS3eLiXUe-csqlfSgsca?dl=0